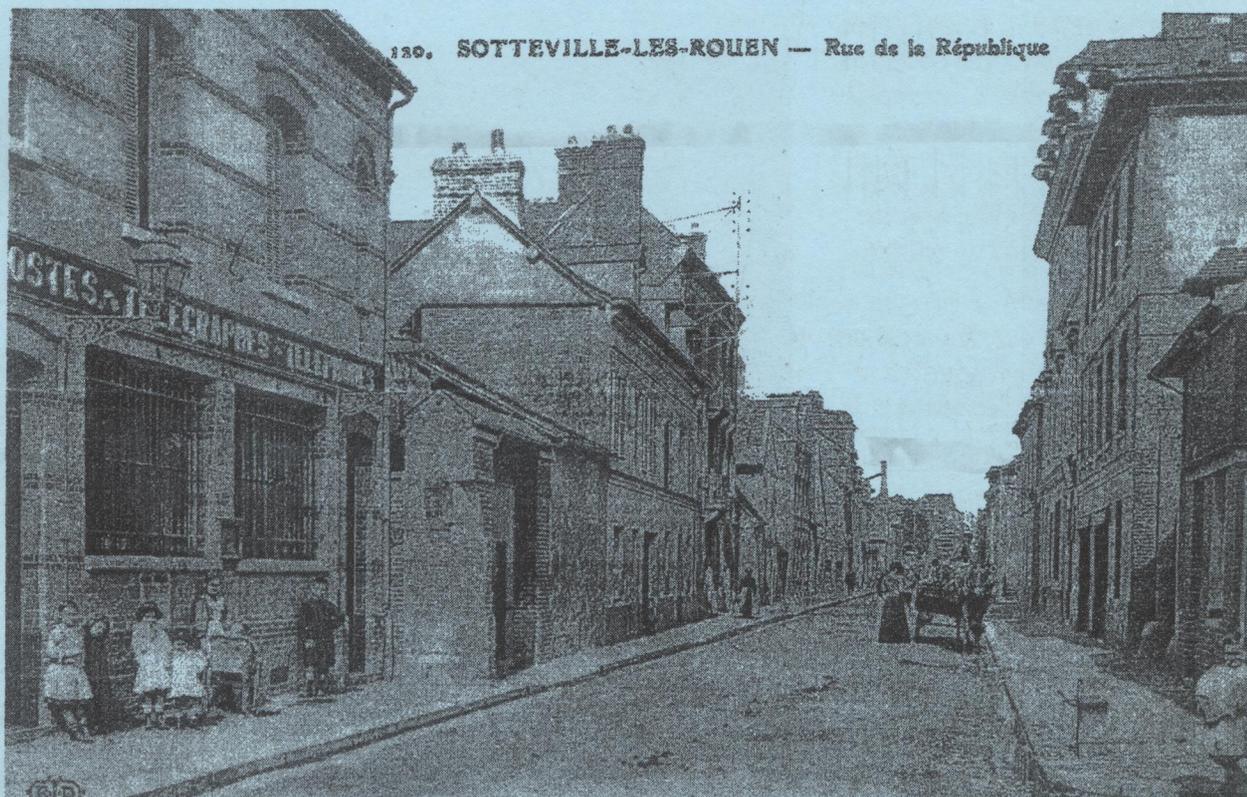


Institut CGT
d'Histoire Sociale de
Seine Maritime

Revue départementale
d'Histoire Sociale

Hiver 2005/2006
Numéro 24

Le fil rouge



Rue de la République, en face de la Poste, la Maison du Peuple de Sotteville-lès-Rouen

In « Sotteville une vie », vol 1, 2ème édition, de Léon Leroy, Daniel Andrieu, Jean-François Glabik,
Maison Pour Tous de Sotteville-lès-Rouen éditeur

**La Maison
du Peuple
de
Sotteville**

p4 à 11

1946-1960
**Les débuts
du CE de
Mazeline**

p12 à 14

1765 à Dieppe
**Concurrence
et apprentis-
sage contre
salaires**

p 15 à 19

L'IHS-CGT de Seine Maritime, partenaire de Vivats et la Ville du Tréport pour une exposition itinérante à découvrir et à faire découvrir :

SOUS L'USINE LA PLAGE : « A LA CONQUETE DU TEMPS LIBRE »

Une exposition pour marquer les 70 ans des Congés payés de 1936 à 2006. Une exposition à la disposition des syndicats CGT, des Comités d'Entreprise et des associations et institutions qui le souhaitent.

C'est une exposition qui a besoin d'une surface de 35 m² au sol pour être installée.

Elle est évolutive (sur demande des panneaux peuvent être modifiés et on peut en ajouter de nouveaux).

Elle a été réalisée par Tourisme Loisirs Culture (Vivats), notre IHS CGT 76, et la Ville du Tréport.

Ce n'est pas une exposition de plus sur le Front Populaire. Beaucoup d'autres expositions ont été consacrées à cette belle et riche aventure sociale, certes, mais cette exposition, écrite par Jean Michel Leterrier à partir de son livre qui vient de paraître, est pour tout adhérent ou sympathisant de la CGT une espèce d'album de famille que l'on regarde avec plaisir, intérêt et qui suscite la réflexion.

Pour tous renseignements la concernant s'adresser à Jacques Defortescu à la Maison CGT de Seine-Maritime à Rouen (02.35.58.88.38) ou à Alain Bozec 36 rue Clovis Le Havre (02.35.21.82.40)



2006

Soutenez votre institut et

Le fil rouge

L'Institut CGT d'Histoire sociale de Seine-Maritime vit essentiellement grâce aux moyens provenant de la cotisation annuelle de ses adhérents, et au dévouement de ses historiens bénévoles.

Si vous appréciez *Le fil rouge*, soutenez l'IHS-CGT-76: **adhérez à notre association loi 1901.**

Faites connaître *Le fil rouge* autour de vous; faites adhérer vos ami(e)s, votre syndicat, votre association, votre comité d'entreprise, votre municipalité, etc.

Si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à

**renouveler votre
adhésion pour 2006 !**

Nous avons reçu le N°95 des

les **Cahiers**
DE L'INSTITUT CGT
d'histoire sociale

A noter à son sommaire:

1. Le billet d'Elyane Bressol
2. La vie des IHS (soirée d'été de l'IHS PTT sur 1945)
3. Actualité: Medef, un changement dans la continuité (Pierre Roger)
4. Dossier: la CGT et l'accord Renault du 15/09/55
5. CGT: 110 ans d'engagements
6. Regard sur le CCN et son histoire
7. Mouvement ouvrier et laïcité.
8. Hommages à Jean Schafer et Lucien Postel

Sommaire

page 3:

Éditorial
**Meilleurs vœux pour
2006, plein succès à l'an-
née du 70e anniversaire
de 1936**

Par Gilles Pichavant

pages 4 à 11:

**Historique de la Maison
du Peuple de Sotteville-
lès-Rouen**

Par Guy Décamps

pages 12 à 14

**Les débuts du Comité
d'entreprise de Mazeline.**

Par Albert Perrot

pages 15 à 19:

**1765 à Dieppe Concur-
rence et Apprentissage
au service de la baisse
des salaires sur le port**

Par Gilles Pichavant

Pages 20 à 21:

**Hommage à
Pierre Trussart**

Pages 22

**70e anniversaire du syn-
dicat CGT de la Ville de
Rouen**

Par Serge Laloyer

Page 23

Bulletin d'adhésion 2006

Éditorial

Meilleurs vœux pour 2006. Plein succès à l'année du 70e anniversaire de 1936.

Après les événements du 6 février 1934, le mouvement de rapprochement entre les courants antifascistes se concrétise dans la création du Front Populaire. Le 14 juillet 1935 10 000 manifestants réunis aux « assises de la Paix et de la Liberté » au vélodrome Buffalo à Paris, prêtent un serment solennel: « (...) animés par la même volonté de donner du pain aux travailleurs, du travail à la jeunesse et la paix du monde, nous faisons le serment solennel de rester unis pour désarmer et dissoudre les ligues factieuses, pour défendre et développer les libertés démocratiques et pour assurer la paix humaine »

Au plan syndical, le processus de réunification des deux CGT (la CGT et la CGT-U) déjà est engagé dans les fédérations, les unions locales et les unions départementales, mais le congrès de Toulouse n'aura lieu que du 3 au 6 mars.

Si, à l'approche des élections législatives on peut espérer la victoire du Front Populaire, rien n'indique alors que le mois de juin prochain sera l'occasion d'une immense victoire historique de la Classe ouvrière qui, avec sa vague de grève inédite, bouleversera durablement le paysage des entreprises et la vie des salariés (si l'on excepte la parenthèse de la 2ème guerre mondiale).

En ce début 2006, 70 ans après, nous sortons à peine d'une situation de crise grave, marquée par l'instauration de l'État d'urgence. Cette crise qui n'est ni celle de l'immigration, ni celle de la jeunesse, ni celle des banlieues, est avant tout une crise sociale, révélatrice des fractures qui se sont creusées depuis ces 20 dernières années, suite aux politiques successives menées, et notamment les politiques de l'emploi.

En ce début 2006, ce sont jusqu'aux acquis de 1936 qui sont menacés. La réduction du temps de travail — invention de 36 — qui avait fait un bon en avant en 2000, est grignotée quand elle n'est pas annulée comme chez Hewlett Packard. La période entre deux élections de délégués du personnel — autre invention de 36 — est allongée de deux années. Les heures supplémentaires ne sont plus comptabilisées à la journée mais à la semaine quand ce n'est pas à l'année. Avec l'instauration du Plan local d'Insertion, c'est une main d'œuvre gratuite qui est offerte au patronat, un nouvel esclavage en somme. Quant aux congés payés, s'ils sont plus nombreux qu'à leur création — En 1936 c'est 15 jours de congés payés — ceux qui peuvent réellement en bénéficier sont de moins en moins nombreux. Etc.

Alors que les mauvaises nouvelles s'accumulent — par exemple l'annonce de la montée de l'extrême droite —, en travaillant à donner une dimension exceptionnelle au 70e anniversaire de 1936, nous formulons le vœux que le monde du travail puise dans son histoire les ressources pour de nouvelles avancées sociales.

Gilles Pichavant

Histoire de patrimoine ouvrier

La Maison du Peuple de Sotteville-lès- Rouen – Historique

Par Guy Décamps

La Commune de Paris a été le départ d'une nouvelle prise de conscience de la classe ouvrière dans son pouvoir d'ouvrir la voie aux conquêtes sociales et politiques. En donnant la possibilité aux Travailleurs de s'exprimer, elle a créé les ateliers municipaux, les chambres syndicales, les mutuelles, les associations ouvrières, ...

Tout ce bouillonnement social a donné naissance, sur fond de révolution industrielle, au syndicalisme, aux Bourses du Travail. Ces dernières se perpétuent en Maison du Peuple et en bibliothèques populaires. Au cours du XX^e siècle, aux premières se substituent les Maisons de la Culture, aux secondes les bibliothèques publiques, municipales puis médiathèques.

Institutions de classe, les Maisons du Peuple sont nées à la fin du XIX^e siècle de la volonté des classes prolétaires et de la concentration ouvrière dans les villes. Les travailleurs sont souvent issus des campagnes, arrachés aux métiers et aux structures traditionnelles, marqués par le corporatisme et le compagnonnage et ils se retrouvent alors déracinés, déculturés, dépersonnalisés.

On y vient lire le journal, discuter, rencontrer des compagnons ; mais on y boit beaucoup. L'anti-alcoolisme est un combat dans le mouvement ouvrier naissant.

Face aux monuments du passé (cathédrale, parlement, palais) la Maison du Peuple se veut monument de la Classe ouvrière. Elle fait partie de ces nouveaux patrimoines comme les gares, les marchés couverts, Hôtels de Ville,...

Elle se doit d'être un temple de la culture, au service du prolétariat. C'est souvent le seul local à accepter les réunions de gauche. C'est là que se font les grandes manifestations syndicales et politiques. C'est là que se donnent les cours d'Université Populaire, les conférences destinées aux Travailleurs. C'est de là que s'ébranlent les cortèges du 1^{er} mai.

La naissance des Maisons du Peuple répond donc à une exigence de classe.

Sotteville-lès-Rouen, ville ferroviaire. Le chemin de fer est important, essentiel dans la croissance de cette commune. Il apparaîtra tout au long de cette histoire.

Monstre de fer, dragon d'acier, la locomotive à vapeur a épouventé les populations des campagnes. Elle est apparue à Sotteville-lès-Rouen en 1843, lors de la construction de la ligne Paris – Rouen. Le chemin de fer contribue à la notoriété de Sotteville-lès-Rouen : ateliers de construction de machines (Buddicum puis Quatre Mares), son triage de wagons, ses centres d'apprentissage, de renommée nationale, qui ont vu défilier des générations de chaudronniers. Hélas, le chemin de fer sera aussi indirectement la cause de sa destruction en 1944.

Mais une autre industrie locale voit le jour : celle du textile, fabrique de calicots, plusieurs filatures de cotons (Bertel).

A l'arrivée du chemin de fer, Sotteville-lès-Rouen comptait 4 000 habitants, en 1911 21 000, en 1933 27 000, il n'en compte plus que 10 332 en 1944 et 16 133 en 1945. Vers 1930, il y avait près de 7 000 maisons et 9 à 10 fermes.

La rue de la République, où fut construite la Maison du Peuple s'est appelée « chemin du haut », puis rue du Carrefour, elle devint rue de la République en 1880 en même temps que les rues d'appellation cléricale perdaient leur nom : S^t Antoine devint Colombel (peintre), S^t Philippe devint Jean De La Fontaine, S^t Laurent devint Pouchet (médecin). Cette rue était très populaire, avec ses commerces, ses artisans, ses petits métiers. Elle était moins bruyante que ses voisines dans lesquelles passait le tramway.

Sotteville-lès-Rouen possède une tradition culturelle et associative. Elle s'exprime à travers la vitalité des fêtes et la vie associative. La Maison du Peuple va tout naturellement trouver sa place dans cet environnement ouvrier, cheminot, culturel, associatif. N'oublions pas aussi le volet sportif, dont le plus beau fleuron, « Le Stade Sottevillais » est issu du « Stade Sottevillais Cheminots Club » (1920).

Eugène Tilloy entre au conseil municipal en 1908. Il est maire de 1912 à 1944, lui succèdent Philippe Lanoux puis Roland Tafforeau.

A en croire un Sottevillais « pure souche », Léon Leroy, né en 1914 dont le père était Cheminot¹, la vie était rythmée par le sifflet des ateliers de Buddicum. Le jour de sa naissance, sa maman a dit : « ce sera un Cheminot, il est né au coup de sifflet de 6^h45 ».

C'est par Léon Leroy, ou plutôt par son père, que nous allons aborder l'histoire de la Maison du Peuple.

« A cette époque Sotteville-lès-Rouen comportait trois cinémas : Le Voltaire, Le Garibaldi, L'Eden et une salle de spectacle : L'Eldorado. Les Travailleurs se réunissaient à Rouen, à la Bourse du Travail, qui devait se trouver place S' Marc.

« A la fin de la guerre de 1914/1918, il y eut une prise de conscience des Travailleurs sur la nécessité de s'occuper eux-mêmes, de leur devenir citoyen et social. Ils étaient organisés au sein de partis, syndicats, associations. Un terrain a été acheté rue de la République. Les Cheminots principalement, et les autres Travailleurs ont fait tomber leur veste. Je me souviens que mon père, après sa journée de travail et ses 4 tonnes de charbon, allait remuer le béton à l'aide de crocs, car la bétonnière n'existait pas. Ils ont monté les murs avec des parpaings. Je n'ai, hélas, pas de photos de cette aventure, le monde ouvrier était courageux, mais pauvre (il n'avait pas d'appareil photo). L'idée était de créer un endroit où se réunir. D'autres ont travaillé à la menuiserie. Je peux dire que la Maison du Peuple a été construite, de bas en haut, par les Travailleurs, avec des imperfections évidemment.

« Il y eut d'abord la salle de réunion, la scène est venue après. Lorsque l'on demandait aux enfants de venir chanter, des tréteaux avec des planches étaient installés et nous nous produisions dessus (d'où l'expression : les tréteaux chantants) ! Les gens venaient avec leur chaise, les femmes faisaient des gâteaux. Il y eut une buvette installée dans le fond pour éviter aux gens de sortir. Après, il a été installé, à l'extérieur, un café – bar indépendant et loué à un particulier. Sur le côté droit de la scène, quand elle fut construite, une porte donnait accès à une cour au fond de laquelle vous aviez les W.C.

« Puis l'utilisation de la salle a évolué. Elle est devenue salle de spectacle, puis un cinéma appelé « Renaissance », sans toutefois perdre sa vocation première de salle de réunion. Contrairement aux autres salles, Le « Renaissance » passait des films à connotation sociale et progressiste. L'idée principale était de mettre à la portée de la classe ouvrière les spectacles, films et attractions de l'époque, à prix modiques, tout en conservant un côté culturel.

« La Maison du Peuple avait aussi une forte animation sportive. Une équipe de football a été montée : Le Sotteville F.C. Plus tard, les Cheminots ont formé leur équipe corporative sous l'appellation « Union Sportive Prolétarienne de Sotteville : U.S.P.S. » qui donnera naissance au fameux Stade Sottevillais.

« Toutes les animations offertes par la Maison du Peuple étaient assurées par des bénévoles ; par exemple, le cinéma était l'affaire des Cheminots du dépôt.

« A l'époque, je pense que le monde ouvrier était un monde courageux, les travailleurs bossaient dur. Il y avait une grande solidarité. J'ai vécu ce monde ouvrier courageux. La Maison du Peuple était le reflet de ce monde-là, aussi un îlot de résistance au fascisme et au capitalisme montants. »

Après l'écoute des souvenirs de Léon Leroy, parcourons les archives de cette Maison du Peuple. Elles couvrent la période de 1922 à 1957. Dernièrement retrouvées, elles ont été mises gracieusement à notre disposition par la direction de la nouvelle Maison du Peuple.

La « Maison du Peuple de Sotteville » est une société immobilière, anonyme à capital variable (S.I.A.C.V.) dont le siège est au 323, rue de la République.

Au greffe du tribunal de commerce, avant 1939, il n'y a pas de trace de cette S.I.A.C.V. La déclaration d'une telle société n'était pas obligatoire. Par contre nous retrouvons la déclaration de la nouvelle société, après sa reconstruction en 1957 ; et c'est bien la continuation de la première car la date de commencement de l'exploitation est le 1^{er} juillet 1919.

Le premier Conseil d'Administration qui nous a été révélé, remonte à l'année 1925.

G. Courteille, A. Vivier, F. Deshays², A. Poirier, R. Lefevre, A. Mary, V. Boucher, E. Moulin, M. Dumont, G. Guichard, H. Maillard, A. Dan, V. Camus dit Clément Léon³, H. Lemaire, G. Raulin⁴.

Le bureau

Administrateur Délégué : Gaston Raulin, Adjoint : G. Courteille, Secrétaire : A. Poirier, Adjoint : H. Lemaire, Trésorier : A. Dan, Adjoint : Boucher

Notes:

¹ Le père de Léon participe aux grèves de février et mai 1920 ; il est révoqué ; il sera réintégré quelques mois après.

² Fernand DESHAIS : Secrétaire du syndicat C.G.T. du Bâtiment – Fait prisonnier en 1940 – Un des dirigeants d'une organisation de résistance parmi les prisonniers.

³ Victor CAMUS : Militant de l'Association Internationale Antimilitariste (A.I.A.) – Il signe le manifeste aux conscrits en 1905 – Il est mis en prison – Il participe à la ligue de protection de l'enfance et crée en 1912, une société musicale pour enfant.

⁴ Gaston RAULIN : Cheminot, syndicaliste révolutionnaire, crée le syndicat des cheminots du Havre en 1917 – Il est élu secrétaire – Muté à Sotteville, secrétaire de la section C.G.T. des ateliers de Quatre Mares – Membre du comité de la III^e Internationale – Participe activement aux grèves de février et mai 1920 – Il est révoqué – Il fut réintégré quelques années plus tard

La Maison du Peuple

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE, ANONYME, A CAPITAL VARIABLE

Siège Social, 523, Rue de la République - Sotteville-lès-Rouen

Sotteville le 9 février 1922

Papier à entête de la Maison du Peuple de Sotteville-lès-Rouen
Archives de la Maison du Peuple; haut de page d'un courrier datant de 1922

ARCHIVES DE LA MAISON DU PEUPLE - SOTTEVILLE-LES-ROUEN DE 1922 à 1939

21 mars 1926	<p>Compte-rendu de l'A.G. ; il semble qu'un nouveau bureau ait été élu en 1925 et devait faire ses preuves car le climat ne semblait pas serein avant. Le responsable fait appel à la concorde et à la solidarité. Tout ne semble pas parfait : « <i>Il faut resserrer les rangs autour de notre maison commune pour la défendre contre les détracteurs qui tenteraient de la faire sombrer</i> ».</p> <p>Les phalanges artistiques et sportives, tout en restant dans la Maison, auront leur autonomie et vivront par elles-mêmes.</p> <p>Refonte de la convention de la buvette. Accord des deux parties sur une clarification comptable. Réorganisation des spectacles, principalement de la salle de cinéma, qui retrouve une clientèle accrue, en y incorporant des programmes plus « corsés ». « <i>La crise de confiance s'atténue. Notre salle est plus fréquentée et les travailleurs de notre localité paraissent reprendre conscience de leur devoir de classe</i> ».</p> <p>Dans le chapitre : location de locaux, nous relevons que les salles sont louées à une organisation syndicale ainsi qu'au Parti Communiste.</p> <p>La situation financière semble préoccupante. Un appel à la solidarité sous forme de timbres n'a pas répondu à la demande. « <i>Des camarades nous ont retourné les timbre alléguant que, sollicités trop fréquemment, il ne leur est pas possible de nous donner satisfaction</i> ».</p> <p>« <i>De bons camarades nous ont confiés tout ou partie de leurs économies sous forme de prêt ou de souscription d'obligation. La plupart de ces camarades auraient du être remboursés, ne le sont pas. Il va falloir y songer</i> ».</p> <p>En conclusion, il faut poursuivre le redressement. « <i>Remercions les travailleurs pour leur concours. Ils sont intéressés par notre œuvre. Notre maison sera la véritable maison du peuple faite par et pour les Travailleurs</i> ».</p>
20 mars 1927	<p>Compte-rendu de l'A.G. « <i>Malgré tout le sérieux apporté à la gestion qu'il convient de donner à une œuvre ouvrière, nous avons été souvent arrêtés par l'insuffisance de ressources</i> ». De gros travaux sont à entreprendre.</p> <p>Les rubriques buvette, confiserie, concerts, spectacles, location de salle dégagent des bénéfices. La rubrique cinéma, en dépit des efforts faits pour donner satisfaction à la classe ouvrière, est en déficit ; faudra-t-il l'abandonner ? « <i>Combien de nos adversaires se réjouiraient de constater que nous avons été incapables de tirer partie d'une source de rapport pourtant très recherchée par les capitalistes</i> ».</p> <p>En conclusion, il y a un appel urgent aux Travailleurs.</p>
25 mars 1928 rédigé à la machine	<p>Compte-rendu de l'A.G. Légère amélioration de la rubrique cinéma. Il faut continuer dans ce sens. « <i>Vous aiderez le C.A. dans sa lourde tâche qui consiste à conserver, tout en l'améliorant, l'œuvre que la classe ouvrière de Sotteville a créée de toute pièce et dont elle a lieu d'être fière</i> ».</p>
24 mars 1929	<p>Compte-rendu de l'A.G. La rubrique cinéma continue de progresser : qualité des films, modicité des prix des places. « <i>Notre but : mettre les spectacles, même les plus beaux, à la portée des ressources des plus déshérités</i> ».</p>
30 mars 1930	<p>La situation financière continue à s'améliorer.</p>
22 mars 1931	<p>La situation financière est toujours dans sa marche ascendante.</p>
13 mars 1932	<p>Les bénéfiques de la rubrique cinéma sont en baisse : concurrence des autres salles qui innovent avec le cinéma parlant. Difficultés de plus en plus grandes de trouver de superbes films muets. Chômage : un facteur important.</p>

LA PERIODE DE L'OCCUPATION ET LE DESASTRE DE 1944

<p>Entre 1939 et 1945</p>	<p>L'occupation, dès septembre 1940, n'est moralement pas acceptée. Les restrictions alimentaires, la confiscation des postes de radio, toutes ces brimades sont mal vécues.</p> <p>Très vite la résistance s'organise. Le monde Cheminot procède à de nombreux sabotages sur le matériel ferroviaire. De nombreux tracts de résistance à l'occupant circulent.</p> <p>Les bombardements de la ville sont devenus monnaie courante. Celui de la nuit du 18 au 19 avril 1944 sera le plus meurtrier. En une nuit, la ville est anéantie, éliminée sous les décombres. Sotteville-lès-Rouen sera libérée le 31 août 1944.</p> <p>C'est dans la nuit du 18 au 19 avril que notre maison, œuvre du peuple ouvrier, disparaît. Elle ne renaîtra que 13 ans après. Les dommages de guerre seront longs à venir.</p> <p>Renseignements sur le bien détruit :</p> <p>Salle de spectacle de 516 m². Annexes (loges et remises) d'une surface de 30 m², et d'un groupe de logements construits en bordure de rue. Ces logements à quatre niveaux (cave partielle, rez-de-chaussée, 1^{er} étage, combles aménagés) ont une surface couverte de 197 m².</p> <p>Elle sera reconstruite au 149, rue Pierre Corneille à Sotteville-lès-Rouen.</p>
---------------------------	--

ARCHIVES DE LA MAISON DU PEUPLE – SOTTEVILLE-LES-ROUEN DE 1945 à 1948

<p>A partir de 1945</p>	<p>L'adresse est toujours au 317/323, rue de la République. Un échange de courrier avec Michel CAVELIER (de Montville) pour lui vendre les appareils projecteurs Gaumont. Accord conclu pour la somme de 20 000^F. A ce moment, apparaît comme responsable LERESTEUX (qui signe les lettres).</p> <p>La réponse de CAVELIER est adressée 11, rue A. Duval (est-ce l'adresse de LERESTEUX ?). Dans une autre lettre, CAVELIER demande à la Maison du Peuple si elle envisage de céder ses droits de dommages de guerre. Réponse de LERESTEUX : pas l'intention d'abdiquer nos droits à la reconstruction de l'immeuble. Il annonce pour le 19 mai 1947, une A.G. des actionnaires. Pas trouvé de C.R. de cette réunion, a-t-elle eu lieu ?</p> <p>2 articles de presse (Avenir Normand et Paris Normandie) convoquent les actionnaires à une A.G. le 21 décembre 1947 à l'école maternelle rue de la République. Le quorum n'ayant pas été atteint, une autre A.G. est convoquée pour le 4 janvier 1948 à l'école maternelle.</p>																																	
<p>4 janvier 1948</p>	<p>Présidence : ROGER Maurice. Assesseurs : DELAHAYE Marcel, LINOT Léon.</p> <p>Le rapport moral est présenté par QUENNEHAN.</p> <p>Il fait part des vicissitudes traversées depuis 1939 : membres disparus, archives brûlées lors du bombardement du 18 avril 1944. Le bilan, depuis 1939, est impossible. Les recherches, depuis la Libération, ont été vaines.</p> <p>Dès septembre 1939, la presque totalité des locaux avait été mise sous séquestre par les autorités policières du gouvernement Daladier puis Pétain. Entre-temps, les meilleurs de nos Camarades du C.A. ont été déportés, ne sont pas revenus et un a été fusillé.</p> <p>D'autres ont été éparpillés sur des postes de travail hors département. Pour régler les impôts, des Camarades de bonne volonté ont loué le cinéma Renaissance.</p> <p>Élection du nouveau C.A. donc certainement faisant suite à celui de 1938.</p> <p><u>Faisons un parallèle entre les deux :</u></p> <table border="0" data-bbox="422 1568 1364 1948"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">1938</th> <th style="text-align: center;">1948</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Poirier André</td> <td>Mort en déportation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Qennehan Raymond</td> <td></td> <td>Quennehan - Président</td> </tr> <tr> <td>Vallier Gaston</td> <td>Pas de trace</td> <td>Lachastre Louis – Vice Président</td> </tr> <tr> <td>Bruneau Antoine</td> <td>Mort en déportation</td> <td>Leresteux André - Secrétaire</td> </tr> <tr> <td>Berault Auguste</td> <td>Mort en déportation</td> <td>Dumont Marcel – Secrétaire adjt.</td> </tr> <tr> <td>Huguerre Justin</td> <td>Pas de trace</td> <td>Benoist Eugène - Trésorier</td> </tr> <tr> <td>Mayeu Maurice</td> <td>Pas de trace</td> <td>Goueuillé André - Archiviste</td> </tr> <tr> <td>Blondel Marcel</td> <td>Pas de trace</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Poulain Léon</td> <td>Pas de trace</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gatin Fernand</td> <td></td> <td>Gatin - Trésorier Adjoint</td> </tr> </tbody> </table> <p>« Le nouveau C.A. fera tout ce qu'il pourra afin que notre maison ressorte des ruines et qu'elle revive, de nouveau, les meilleurs jours qu'elle a connus antérieurement ».</p>		1938	1948	Poirier André	Mort en déportation		Qennehan Raymond		Quennehan - Président	Vallier Gaston	Pas de trace	Lachastre Louis – Vice Président	Bruneau Antoine	Mort en déportation	Leresteux André - Secrétaire	Berault Auguste	Mort en déportation	Dumont Marcel – Secrétaire adjt.	Huguerre Justin	Pas de trace	Benoist Eugène - Trésorier	Mayeu Maurice	Pas de trace	Goueuillé André - Archiviste	Blondel Marcel	Pas de trace		Poulain Léon	Pas de trace		Gatin Fernand		Gatin - Trésorier Adjoint
	1938	1948																																
Poirier André	Mort en déportation																																	
Qennehan Raymond		Quennehan - Président																																
Vallier Gaston	Pas de trace	Lachastre Louis – Vice Président																																
Bruneau Antoine	Mort en déportation	Leresteux André - Secrétaire																																
Berault Auguste	Mort en déportation	Dumont Marcel – Secrétaire adjt.																																
Huguerre Justin	Pas de trace	Benoist Eugène - Trésorier																																
Mayeu Maurice	Pas de trace	Goueuillé André - Archiviste																																
Blondel Marcel	Pas de trace																																	
Poulain Léon	Pas de trace																																	
Gatin Fernand		Gatin - Trésorier Adjoint																																

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOTTEVILLE LE 25 OCTOBRE 1951

25 octobre 1951	<p>Le Conseil Municipal délibère sur la dénomination des rues et places publiques, au cours duquel nos 3 administrateurs morts en déportation, vont voir leurs noms attribués à des rues.</p> <p><i>« Il est possible, actuellement, de rendre un juste hommage à la mémoire de personnages qui se sont illustrés à des titres divers ou à des héros locaux de la résistance à l'ennemi, en donnant leur nom à des rues de la ville ».</i></p> <p>A ces fins, le maire propose au Conseil Municipal d'adopter les modifications suivantes aux dénominations actuelles :</p> <ul style="list-style-type: none">- La rue B cité STRAN- STEEL sera appelée Auguste BERAULT,- La rue B du toit familial sera appelée André POIRIER,- La rue nouvelle de la cité THUILLIER sera appelée Antoine BRUNEAU.
-----------------	---

ARCHIVES DE LA MAISON DU PEUPLE – SOTTEVILLE-LES-ROUEN DE 1951 à 2004

En 1951	<p>Le siège social provisoire semble être au 149, rue de la République. La Maison du Peuple a du être hébergée provisoirement dans un immeuble non sinistré. Les réunions se tiennent en Mairie ou École.</p> <p>Il est parlé de reconstruction mais les dommages de guerre, tenant compte de la vétusté de l'immeuble, font apparaître un abattement de 20%, ce qui ne va pas permettre de reconstruire la Maison du Peuple à l'identique.</p> <p>Quelques questions des administrateurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- En quels matériaux la maison sera-t-elle construite ?- La maison ressemblera-t-elle à la précédente ? <p>Réponses :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les matériaux garantiront la solidité, durée, résistance au feu- Le possible sera fait pour imager la précédente sans nuire à l'harmonie du plan de cité urbaine.
De 1952 à 1956	L'emplacement est trouvé : ce sera rue HOCHÉ (qui deviendra Pierre CORNEILLE). L'équilibre financier est trouvé en abandonnant la salle de cinéma.
En 1957	L'assemblée générale du 30 juin inaugure la nouvelle maison. Il reste beaucoup à faire pour permettre aux associations démocratiques de Sotteville d'avoir un abri en rapport avec leur rôle social. L'adresse de la Maison du Peuple de changera pas. Elle est et restera au 149, rue Pierre. CORNEILLE.



Phalange des Pupille de la Maison du Peuple de Sotteville — 1921—

Carte postale publiée dans le livre « Sotteville une vie », vol 1, 2ème édition,

de Léon Leroy, Daniel Andrieu, Jean-François Glabik,

Maison Pour Tous de Sotteville-lès-Rouen éditeur

A partir de 1958, deux registres ont été ouverts. L'un pour les réunions du C.A., l'autre pour les A.G.

Ils ont été mis amicalement à la disposition des chercheurs de l'institut par les administrateurs actuels.

Sotteville-lès-Rouen s'est transformée, mais la vocation de la Maison du Peuple n'a pas changé.

Après avoir pris connaissance du contenu de ces registres, nous avons rencontré ces administrateurs. Ils ont bien voulu nous faire part de leurs réflexions, et répondre à quelques questions.

Étaient présents à l'entrevue le lundi 7 février 2005: Alain DUPRE, Président, Patrick FLORIN, Secrétaire, Gérard PAIMPARE, Trésorier, James MITON, Membre.

Peut-on dire que l'activité de la Maison a évolué par rapport à celle de ses débuts ?

Oui, elle a évolué, comme la société a évolué, comme les gens ont évolué dans leurs manières de vivre, leurs occupations, leurs préoccupations. Nos concitoyens se déplacent plus facilement, moyens personnels, transports en commun. Nous n'avons plus vocation de présenter des spectacles (théâtre, cinéma). Il aurait peut-être fallu avoir d'autres moyens. Nous avons laissé tomber le bar qui n'était plus rentable. N'oublions pas que la superficie de notre maison a été diminuée de près de la moitié, ce qui a réduit considérablement ses possibilités d'accueil. Une gestion saine et toujours tournée vers un meilleur accueil nous a permis de nous agrandir, de mieux organiser l'intérieur, de le moderniser, de construire une cuisine, des W.C., parqueter la grande salle, changer le plafond pour améliorer la sonorisation.

Chaque année amène ses travaux d'entretien, bien souvent effectués par des bénévoles pour réduire les frais.

L'Université Nouvelle est venue y dispenser quelques cours. Au fil des années, la maison a accueilli un club de judo, le club des jeunes et des loisirs. Elle est le siège de la Confédération Nationale des Locataires. Elle est ouverte à des expositions culturelles comme celle initiée par « Artisans du monde », à des réunions familiales, départ en retraite en week-end.

Mais sa fonction première reste l'accueil des réunions des organisations ouvrières, en priorité le syndicat des Cheminots C.G.T. qui est et restera le principal actionnaire de la maison, puis l'Union Locale CGT, l'Union Départementale C.G.T., la section du Parti Communiste Français ainsi que les Cheminots retraités et leur orphelinat national (O.N.C.F.).

Comment fonctionnez-vous administrativement et financièrement ?

Nous sommes déclarés au Registre du Commerce et des Sociétés comme Société Immobilière Anonyme à Capitale Variable (S.I.A.C.V.)

Il y a les actionnaires, réunis en Assemblée Générale. C'est elle qui détermine et fixe la ligne de conduite. Elle élit un C.A. qui applique les décisions, au travers d'un bureau de responsables : Président, Secrétaire, Trésorier.

Nous sommes propriétaires des murs. Une bonne gestion a permis, certaines années, de grossir le capital, par exemple la vente des terrains annexes.

Nous avons 399 actions réparties dans diverses collectivités dont la principale est le syndicat des Cheminots C.G.T., et des particuliers.

Des locaux sont loués à des organisations ouvrières.

Certaines salles de réunions sont utilisées par d'autres associations ou familles, pour diverses activités. Ces dernières nous procurent des sommes correspondant aux frais d'utilisation.

C'est sur ces éléments que nous élaborons notre budget. Nous n'avons aucune subvention. L'esprit de la société est de rester autonome. D'ailleurs, dans les années 1960, à la demande d'administrateurs, une démarche a été effectuée en direction de la mairie. Il aurait été répondu qu'une telle société ne pouvait prétendre à subvention. Point final.

Qui sont ces actionnaires ?

Ce sont des gens cooptés, c'est à dire choisis par l'A.G. Il n'est pas question d'ouvrir la société à n'importe qui. Il nous faut des citoyens ayant la même philosophie que nous, la même façon de voir l'activité de notre maison. Même après nous, la démarche sera toujours la même.

Dans notre société l'actionnaire n'est pas une personne possédant des actions, assistant ou se faisant représenter aux A.G. et empochant des dividendes. L'actionnaire est un militant qui contribue, par sa participation, son action, son travail à faire vivre notre Maison du Peuple.

Peut-on dire que tous les membres du C.A. sont des Cheminots C.G.T. ?

A 99% oui, car il y a un représentant du Secours Populaire Français. Cette situation est l'héritage que nous ont laissé les anciens qui ont, pour quelques uns, payé de leur vie leur engagement. Les pionniers étaient, pour la plupart, Cheminots et la seule organisation syndicale était la C.G.T. C'est ça l'histoire. Sotteville est une cité Cheminote dont la vie a toujours été rythmée par les chemins de fer.

Pourquoi d'autres corporations, Gaziers, Fonctionnaires, Bâtiment, etc. n'apparaissent-elles pas ?

Ce n'est pas tout à fait exact. Les autres corporations – Comment sont-elles gérées aujourd'hui ?
sont accueillies lorsque l'Union Locale ou l'Union Départementale tient son congrès. Peut-être aussi que ces Nous aimerions rentrer en contact avec elles.
autres organisations professionnelles ont des locaux ailleurs.

Nous voudrions faire plus et mieux. Nous avons été désavantagés dans l'évaluation des dommages de guerre, malgré l'activité déployée par les administrateurs de l'époque. Peut-être les autorités d'alors ont-elles voulu cantonner nos activités dans des locaux plus petits, pour restreindre notre rôle ?

La bataille politique de nos adversaires était, et est toujours, de réduire les moyens des organisations ouvrières.

Les questions que nous nous posons, que nous posons aux lecteurs du Fil Rouge :

– Combien reste-t-il encore de Maisons du Peuple en France ?

Liste des Présidents du C.A. depuis 1945 :

1948	:	Raymond QUENNEHAN
1951	:	Eugène BENOIT
1954	:	Louis LACHASTRE
1955	:	Gaston BUNEL
1959	:	Gérard HEDOUIN
1984	:	Fernand PRUD'HOMME
2001	:	Alain DUPRE

Remerciements:

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes ci-après, qui, par leur collaboration, leurs conseils, leurs disponibilités, nous ont permis de faire l'histoire de la Maison du Peuple de Sotteville-Lès-Rouen :

Mme Armelle SENTILHES, Directrice des Archives Départementales,

Mme Marie-Christine HUBERT, sa collaboratrice,

M. BOURGUIGNON, Député-Maire de Sotteville-Lès-

Rouen,

Mme CHANTIER, Responsable du Service Archives de la mairie de Sotteville-Lès-Rouen,

M. Léon LEROY, Sottevillais de toujours, Cheminot retraité, Président d'une association « Mémoire de la ville », auteur de deux livres sur sa ville natale, MM. Alain DUPRE, Patrick FLORIN, Gérard PAIMPARE, James MITON, membres du bureau du C.A. de la Maison du Peuple de Sotteville-Lès-Rouen.

À lire:

La CGT dans les années 50

Propices aux polémiques et à la caricature, les années 50 sont au nombre des périodes encore mal connues de l'histoire de la CGT. Le Centre d'histoire du XX^{ème} siècle et l'Institut CGT d'histoire sociale (Celui de la Confédération) ont unis leurs compétences afin de mieux comprendre ce que fut la Confédération en ces années difficiles.

Durant la guerre froide, le parti communiste a très fortement pesé sur la vie de la CGT. Les auteurs



se sont intéressés aux conséquences directes ou non de cette relation sur l'attitude Cégétiste, qu'il s'agisse de son opposition au gouvernement et au patronat, de la lutte pour la paix et contre les guerres coloniales.

Ils ont mis en lumière les effets de l'engagement de la CGT dans la gestion des caisses de sécurité sociale et des comités d'entreprise.

L'ouvrage traite encore des débats qui l'ont traversée: paupérisation, planification, stratégie syndicale internationale, relation avec les autres confédérations, etc.

23€ à commander à l'IHS CGT à Montreuil

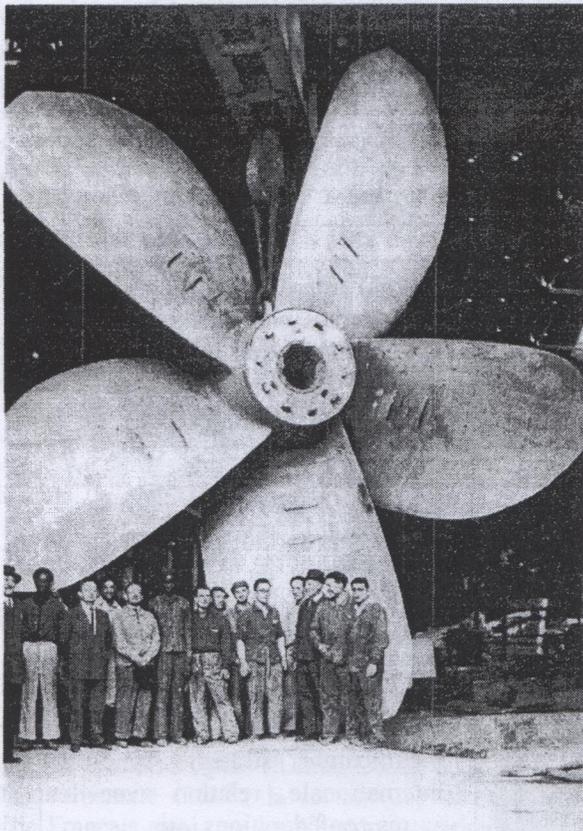
Les Comités d'entreprises ont 60 ans.

Les débuts du Comité d'entreprise de Mazeline.

Par Albert Perrot

Il est bon de rappeler que le Comité d'entreprise plonge ses racines dans la Résistance.

Le programme du Conseil national de la Résistance,



La plus grosse hélice de navire fabriquée aux « Forges et chantiers de la Méditerranée », dont faisait partie Mazeline
Dans l'ouvrage « Laisse moi te dire... », d'Albert Perrot

élaboré dans la clandestinité avec la participation de représentants syndicaux préconise, entre autres :

- L'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale,
- La participation des travailleurs à la direction de l'économie.

La Classe ouvrière avait joué un rôle décisif dans la Résistance à l'occupant et dans la Libération du pays, et il était naturel que de nouveaux droits lui soient reconnus.

La création des Comités d'entreprise s'inscrit dans le droit fil de cette exigence de démocratie économique et sociale et de participation des travailleurs à la direction de l'économie. Elle en est la traduction concrète.

Le Comité d'entreprise plonge ses racines dans l'esprit même de la Résistance

Créés en 1945 – 1946, les comités d'entreprise fêtent leurs soixante ans d'existence. A cette occasion, il n'est pas inutile de rappeler dans quelles conditions ils ont été créés, et les débuts de leur activité et de leur action. Voici l'exemple, parmi tant d'autres, du comité d'entreprise de l'usine MAZELINE au HAVRE, entreprise faisant partie à cette époque des FORGES et CHANTIERS de la MEDITERRANEE, entreprise de Construction Navale.

Parler de « conquête ouvrière » en évoquant la création des comités d'entreprise n'est pas une utopie, car cette création a été laborieuse et difficile.

L'ordonnance du 22 février 1945 qui constitue le premier texte fondateur des comités d'entreprise limite les prérogatives de ces derniers ne répondant pas aux propositions de l'assemblée consultative.

L'élection d'une assemblée constituante à majorité de gauche en octobre 1945, permit le vote à l'unanimité d'une nouvelle loi le 16 mai 1946. C'est une loi qui constitue le vrai fondement des comités d'entreprise et qui, en fait, définit le statut moderne de cette institution originale, renforçant notamment leurs prérogatives économiques :

Le seuil d'application de l'institution des comités d'entreprise est abaissé de 100 à 50 salariés.

Elle impose la consultation préalable obligatoire du comité d'entreprise (et non plus seulement son information) sur toutes les questions relatives à l'organisation, la gestion, la marche générale de l'entreprise.

Elle permet l'assistance d'un expert comptable pour l'examen des comptes de la société.

Dans les sociétés anonymes, deux élus du comité d'entreprise assistent aux séances du conseil d'ad-

ministration.

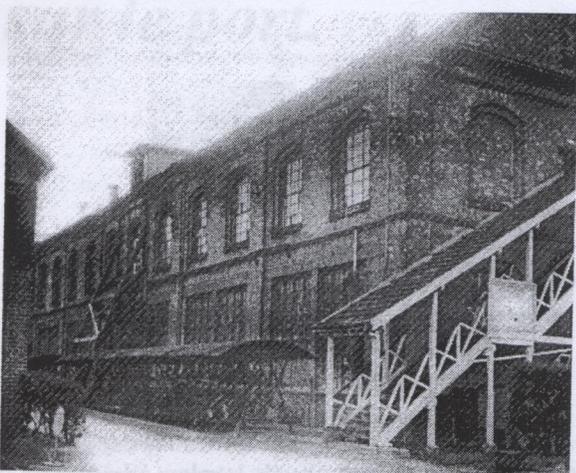
Le crédit d'heures passe de 15 à 20 heures.

Bien sûr, ce rôle économique reste limité à l'information, à la consultation au contrôle, à des propositions, des vœux, mais ne donne pas de pouvoir de décision économique qui reste du domaine patronal.

Sur le plan social, par contre, le comité d'entreprise a pleins pouvoirs pour la gestion des œuvres sociales, tout et autant qu'il dispose d'un budget.

Cette grande conquête des comités d'entreprise ne fut pas du goût du patronat qui cria aux « soviets ».

Sitôt créé, le comité d'entreprise de MAZELINE va se mettre à l'ouvrage. A la suite des bombardements, l'usine MAZELINE a été abîmée, notamment le « Palais » complètement délabré ; alors, le comité d'entreprise désigne des camarades, en accord avec



La cantine, lieu privilégié pour de nombreuses expositions

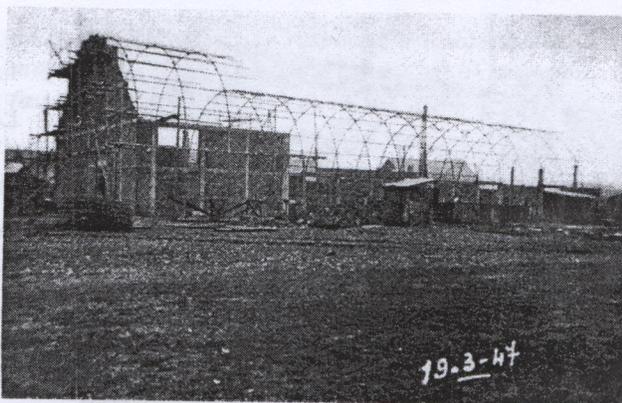
la direction, pour se mettre en quête des matériaux nécessaires à la remise en état : tôles, tuiles, zinc, verre cathédrale...

Une commission de production est instaurée dans le comité d'entreprise qui fera des propositions économiques à la direction.

Le comité d'entreprise prend à bras le corps, dès sa création, les questions économiques : un rapport sera fait sur la situation de la construction navale et les besoins du pays en ce domaine, dans le cadre de la branche industrielle « Construction et réparations Navales ».

Sur le plan social, les besoins sont immenses, le comité d'entreprise va faire preuve d'initiative et d'imagination. C'est ainsi que sur cent vélos allemands, cédés par le ministère de la production, on va remettre en état soixante dix-huit, qui seront mis à disposition du personnel pour un prix modique.

Mais les difficultés « matérielles sont grandes dans les familles. Alors le comité d'entreprise va prendre



1947, le CE construit la première salle Navalis

en main » le ravitaillement pour des denrées essentielles (pommes de terre, charbon...).

Un stock de tôles d'aluminium va permettre de fabriquer des casseroles, en coopération avec une entreprise de VILLEDIEU-LES-POELES. Les casseroles ont longtemps été utilisées.

Après la chute de plomb de l'occupation, après les meurtrissures de la guerre, après les déportations de travailleurs, la libération soulève un élan d'enthousiasme, de joie, d'énergies nouvelles.

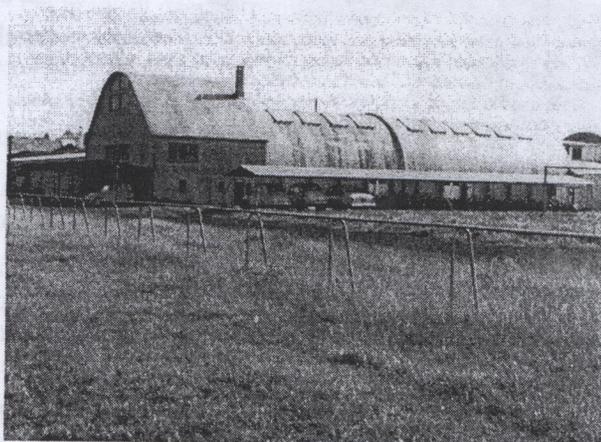
On a envie de faire la fête, le comité d'entreprise organise des bals chaque fin de semaine.

Plus de deux cent cinquante bals entraîneront jeunes et moins jeunes dans les farandoles endiablées avec les orchestres d'André LECOQ et Claude COURTAY.

Mais le comité d'entreprise dès sa naissance se veut bâtisseur. Un ambitieux projet est mis sur pied comprenant la construction d'une salle. La réalisation d'un terrain de foot, de courts de tennis, d'une piscine, d'un terrain de basket, d'une piste cendrée.

Le comité d'entreprise voyait grand, ne manquait pas d'audace, mais les moyens financiers imposèrent des limites.

La salle Navalis fut construite en 1947-1948. L'i-



La première salle Navalis, terminée



Théâtre à l'usine

nauguration eut lieu en 1949, avec un grand spectacle cabaret.

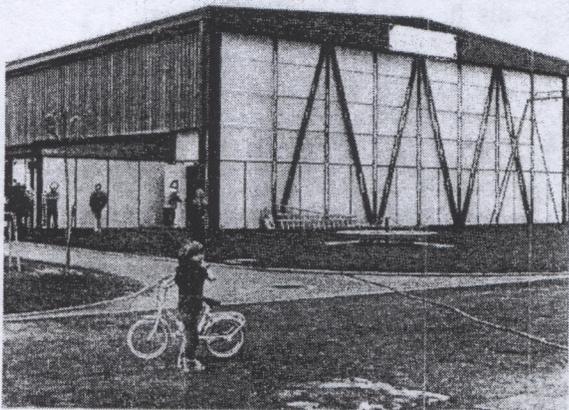
Le terrain de foot, le terrain de basket et la piste cendrée furent également réalisés.

Trois équipes de foot sont aussitôt constituées, ainsi que des équipes de basket.

Quant à la salle Navalis, Louis RECHER, employé de l'usine, y a créé en 1945 un groupe artistique « Variétés, musiques, sport » ; il se propose de faire de cette salle une véritable chapelle de l'art dramatique, capable d'accueillir les grands artistes de l'opéra, de l'opéra comique et de la lyre havraise.

En réalité, elle sera surtout un lieu de bals. Deux spectacles y seront joués : « La belle au bois dormant » et « Cendrillon ».

Mais la construction de cette salle a coûté très cher. Le comité d'entreprise n'a plus les moyens de faire face aux traites.



La nouvelle salle Navalis construite en 1976

En 1952, la direction des F.C.M la reprend pour en faire une école d'apprentissage.

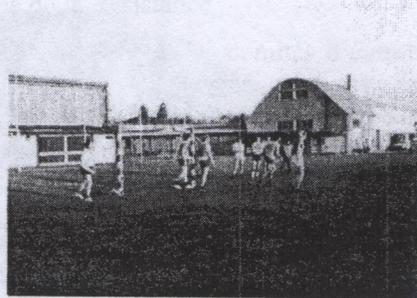
Le comité d'entreprise participera à la mise sur pied d'une coopérative en 1945 qui poursuivra son activité jusqu'en 1972 et d'une mutuelle.

Le 1er septembre 1947, la gestion de la cantine est confiée au comité d'entreprise.

Le 12 octobre 1947, le premier banquet pour anciens a lieu au salon gravillais : c'est le début du traditionnel « Noël des anciens ».

En 1948, le comité d'entreprise prend à sa charge l'organisation du « Noël des enfants ».

La bibliothèque connaîtra un nouveau développement ; en 1950, elle compte 1244 volumes.



Mazeline, le terrain de football

Ainsi dès sa création, le comité d'entreprise fait preuve d'une activité intense sur le plan économique et social.

Le comité d'entreprise DRESSER-RAND (MAZELINE), riche des acquis sociaux et de l'expérience des ANCIENS continue de mener une défense efficace des intérêts économiques et sociaux des salariés de l'entreprise.

Vous aussi, écrivez l'histoire sociale de votre entreprise et de votre syndicat !

Seul ou à plusieurs, vous le pouvez !

Témoignez des luttes, des revendications, des initiatives, des engagements, etc. que vous avez vécu.

Comme nos amis et camarades Postiers du Havre principal (dans le dernier numéro), ou comme les cheminots de Quatre Mare (en début 2005), écrivez à plusieurs si vous le souhaitez ! Mais écrivez !

Nous publierons votre article !

Histoire sociale sous l'Ancien Régime

Il y a 240 ans à Dieppe, Concurrence et Apprentissage au service de la baisse des salaires sur le port.

Par Gilles Pichavant

En 1765, un jugement dont on trouve trace en série B des archives départementales de Seine Maritime résonne étonnamment à nos oreilles en ce début 2006, particulièrement dans cet extrait: « La concurrence des ouvriers forains¹ opérera en ce genre ce qu'elle a toujours et pour tout opéré, c'est à dire qu'elle remettra le salaire au niveau de l'équité et proportionnellement au prix des besoins de la vie ».

Nous sommes à cette époque en pleine vague libérale. Le courant encyclopédiste des « physiocrates », partisan du libéralisme économique a le vent en poupe. Ses idées dominent. Diderot écrit à cette époque: « La concurrence fera mieux faire, et diminuera le prix de la main d'oeuvre ». Quelques années plus tard, l'un des représentants du courant des physiocrates, Turgot, devenu contrôleur général des finances du royaume, tentera même de supprimer toutes les corporations dont l'existence empêchait la libre concurrence .

En 1765, un jugement du Parlement de Rouen met fin à 84 années de résistance des trois corporations de charpentier de marine existant à Dieppe en imposant l'application du titre 9 du livre 2 de l'ordonnance de la Marine de 1681.

Deux cent quarante ans après le jugement de 1765, dans le traité constitutionnel refusé le 29 mai 2005 par une majorité de français, l'emploi, le progrès social, la justice et la protection sociales étaient à

68 reprises soumis au « respect d'une économie de marché ouverte ou la concurrence est libre et non faussée ».

« Il veulent estre bien payez et petite besogne faire » écrivait déjà Rutebeuf au 16e siècle.

Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire et jusqu'à aujourd'hui, cette question de la concurrence est bien un fil rouge pour ceux qui veulent renforcer exploitation du travail humain et la prédation de ses fruits.

Une ordonnance de Louis XIV jamais appliquée à Dieppe.

L'ordonnance de la Marine qui fût signée par Louis XIV au mois d'août 1681, ne se contentait pas de créer l'Inscription maritime et de régler les « bris », c'est-à-dire le sauvetage des navires naufragés, de leur équipages et de leurs cargaisons. C'était un véritable Code maritime qui régissait tout ce qui avait trait à la mer, que ce soient les rivages, les côtes et les ports, et toutes les populations qui en vivaient.

Il se trouve qu'une partie de cette ordonnance n'a pas été appliquée à Dieppe pendant 84 années. Il s'agit du titre 9 de son livre 2, c'est-à-dire la partie réglementant l'organisation des corporations de charpentiers de marine et du travail de construction et de réparation navale. Il faudra attendre un jugement du Parlement de Rouen en 1765, pour qu'elle soit finalement appliquée.

Trois corporations sur le port.

Les navires sont, à l'époque, exclusivement en bois. Les activités de construction et de réparation navale sont des travaux de force, manuels, nécessitant une haute technicité et une grande expérience. Dans un grand port comme celui de Dieppe, ils sont exercées par des métiers différents qui se sont séparés au fil du temps: On trouve des charpentiers de marine, des calfats, et des perceurs de navires, mais aussi des poulieurs, ceux qui fabriquent les cordages, des voiliers et sans doute bien d'autres métiers encore.

On trouve des charpentiers de marine, des calfats et des perceurs, dans les mêmes endroits. Les plus gros chantiers de construction navale sont situés sur la pelouse de la plage. Ils emploient, selon les époques et les commandes, jusqu'à 200 ouvriers. Mais on en trouve de très nombreux autres répartis sur les deux rives de la boucle que forme l'embouchure de l'Arques — l'actuelle île du Pollet —, et qui constitue le port de Dieppe.

Plus le nombre d'ouvriers est grand sur le port et plus

¹ Le terme de forain est ici pris dans son sens premier, celui d'étranger (étranger à la ville donc à la corporation): Étymologie: vient du mot latin « foranus » = étranger; a donné l'anglais: « foreign », « foreign office »

la séparation entre ces activités est marquée. L'organisation du travail se décline à plusieurs niveaux. D'une manière générale, il y a un maître qui commande une équipe rassemblant plusieurs compagnons et quelques apprentis. Lorsque le chantier nécessite l'intervention d'un plus grand nombre de personnes, un chef d'ouvrage est désigné parmi les maîtres. Il coordonne le travail de plusieurs équipes commandées chacune par un maître. Dans le cas de très gros chantiers, lorsqu'il s'agit, par exemple, de travailler sur un vaisseau de haut bord, entre le chef d'ouvrage et les maîtres, peuvent s'intercaler plusieurs meneurs d'ouvrages. On voit donc se mettre en place une organisation pyramidale qui n'est pas loin de ressembler à ce que l'on connaît aujourd'hui sur un chantier naval.

Cependant, il n'existe point d'entreprise générale aux effectifs nombreux. Il s'agit plutôt de l'agrégation de petites cellules de base qui conservent leur autonomie les unes par rapport aux autres. Le compagnon est lié à son maître. Celui-ci l'emploie, lui apporte de l'ouvrage et lui fournit nourriture, salaire, voire logement au terme d'un contrat passé entre eux. De même l'apprenti dépend du maître qui lui doit la nourriture et le logement, mais pas de salaire.

Il serait intéressant de connaître l'origine de ces corporations et comment elles ont obtenu leurs statuts. Ce que l'on sait c'est que les ouvriers de la ville de Dieppe sont « *fondés en statuts et en corps de communautés* » par une ordonnance de Henry 2 qui date du mois de septembre 1555, ordonnance qui fut enregistrée au Parlement de Rouen le 20 juillet 1557. On peut penser que des circonstances particulières ont permis l'obtention de ces droits mais nous n'avons pas réussi à en trouver trace. Il est évident que l'État, ayant intérêt à disposer d'une forte flotte militaire et d'une flotte marchande solide, avait besoin de constructeurs de navires en nombre et en qualité dans tous les ports de la côte. Il n'existe pas partout de corporations organisées. Mais c'est la cas des plus grand ports, dont celui de Dieppe.

Cette organisation vise à assurer la qualité de l'ouvrage sur une activité sensible qui engage la vie humaine. Faire que le travail ne soit pas bâclé de manière à limiter les risques de malfaçons, afin de réduire les risques d'avaries. Il faut que les navires qui sortent des chantiers puissent faire face aux caprices de la météo. Il s'agit, en effet, d'avoir une organisation qui forme et fidélise des travailleurs compétents.

L'apprentissage: clé de voûte du système.

Il faut que chaque compagnon ait acquis un savoir-faire. Pour cela il est nécessaire que tous les ouvriers aient suivi un véritable apprentissage. Il dure deux années, parfois trois. A l'origine il devait se terminer par la fabrication d'un chef d'œuvre; c'était en quelque sorte un certificat d'aptitude, la manifestation publique que l'on avait acquis les bases du métier.

Sa durée est fonction de l'âge d'entrée en apprentissage. Un arrêt du conseil d'État datant de 1726, spécifi-

que à la ville de Marseille, oblige à ce que, lorsque un jeune entre en apprentissage à l'âge de 13 ans, celui-ci dure trois ans. Par contre lorsqu'il commence à 14 ans révolu, sa durée est de deux ans. Cela veut dire, qu'il faut non seulement que le compagnon ait acquis les rudiments de son métier, mais qu'il ait aussi la corpulence et la force nécessaires pour exercer ce travail. Ce qui n'était pas le cas avant 16 ans.

Chaque année, les compagnons et les maîtres se réunissent pour désigner parmi eux des jurés et des prud'hommes. Les jurés ont pour mission de vérifier la qualité sur les différents chantiers et la bonne application des règlements, ainsi que la réception des nouveaux compagnons à la fin de leur apprentissage. Les prud'hommes ont, quant à eux, la responsabilité de trancher les litiges et les conflits du travail. Enfin, les corporations gèrent des caisses de secours pour les accidentés du travail, les malades, les orphelins et les vieux travailleurs.

L'organisation générale du travail par les corporations sert aussi à défendre les intérêts collectifs. Il s'agit d'assurer du travail et un revenu suffisant et régulier à tous les ouvriers du port, et en particulier pendant les périodes de faible activité. Personne n'a intérêt à un accroissement du nombre des ouvriers au risque de créer du chômage en période de faible trafic.

Le trop faible nombre d'apprentis entraîne une pénurie de main d'œuvre.

Depuis le milieu du XVIIe siècle, le nombre d'ouvriers s'accroît peu alors que celui des navires est en perpétuel croissance. C'est une époque de fort développement du commerce international, avec l'Afrique, l'Amérique du sud, l'Inde, les Antilles, etc. Dieppe est ainsi un port où se transforment le tabac et l'ivoire. La grande pêche, et en particulier la pêche à la morue sur les bancs de Terre Neuve, nécessitent la construction de navires plus grands et plus solides. L'activité maritime nécessiterait une forte croissance du nombre des ouvriers, ce que l'apprentissage peine à fournir.

Chaque maître doit embaucher des apprentis, en général deux, mais parfois il omet de le faire. En fait il semble que les maîtres n'avaient rarement plus d'un apprenti en même temps. A Marseille cette pratique sera autorisée par un arrêt du Conseil d'État de 1726 qui les autorisera à continuer de déroger à l'ordonnance de 1681. Un maître pourra même continuer à ne pas en avoir du tout, à condition « *de conduire au travail les apprentis dont les maîtres seront malades* ». Par contre l'arrêt de Marseille autorise dans certaines conditions les ouvriers « forains » à s'installer sur le port. Et surtout il fixe pour tous les grades (apprentis, manoeuvre maître, meneur d'ouvrage et chef d'ouvrage), le niveau des salaires et donc empêche de le négocier au cas par cas et de gré à gré. Cela n'existe pas sur le port de Dieppe et c'est bien là le problème pour les armateurs: la pénurie d'ouvriers permet non seulement d'assurer un travail régulier à tous, mais alourdit le niveau des prix demandés et pousse à l'élévation des salaires.

Plusieurs autres facteurs favorisent l'élévation du coût de la main d'œuvre.

Premièrement, pour qu'un même ouvrier soit en capacité d'exercer les trois métiers de calfat, perceur et charpentier de marine, il faudrait qu'il ait suivi les apprentissages de chacun des métiers. Il faudrait donc qu'il ait aligné six années d'apprentissage. Ce type de qualification est rare, car il est financièrement difficile de se former sur une aussi longue période. L'apprenti n'a en effet pas de rémunération. Le maître est seulement tenu que de le loger et de le nourrir. Mais ceux qui ont suivi cette formation monnaient leur savoir-faire plus cher que les autres. Ils sont très recherchés, en particulier parce que leur utilisation réduit le temps d'immobilisation du navire.

La coutume faisant que les diverses campagnes de pêche commencent à date fixe, les patrons de barques souhaitent faire exécuter la préparation et l'armement des bateaux au même moment. Cela accroît la pénurie de main d'œuvre sur une courte période et fait monter les prix. Car la quantité de travail est considérable. A cette époque, les bateaux de pêche au hareng sont inutilisés pendant les six mois d'intervalle qui séparent cette saison de celle du maquereau. A la fin d'une campagne de pêche, ils sont démâtés, passés sous l'ancien pont de pierre dit du Pollet, et échoués sur l'arrière de la presqu'île du Pollet — actuellement l'île du Pollet — le long du « *quai des Capucins* ». A la veille d'une nouvelle saison de pêche on radoube les coques sur place, puis on leur fait faire le trajet inverse, pour pouvoir les regréer et effectuer les dernières réparations.

Les facteurs favorisant la hausse des prix auraient dû disparaître avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance de la marine du mois d'août 1681. Comment les trois corporations ont-elles pu obtenir de conserver leurs anciens droits, et que l'ordonnance de marine ne soit pas appliquée à Dieppe ? Cela reste un mystère. Mais ils est sûr que les corporations ont utilisé tous les moyens pour éviter l'application de la nouvelle législation.

Leur organisation, leur savoir faire et la force du nombre, leur cohésion a permis de conserver longtemps des droits qui auraient pu paraître immédiatement et irrémédiablement condamnés dans le contexte de la monarchie absolue.

Cependant, gardons nous de tout anachronisme. Une corporation ce n'est pas un syndicat. On y trouve à la fois les employeurs et les salariés. Si la corporation a des intérêts à défendre face aux armateurs, elle n'est pas homogène. Il y a des divergences d'intérêts entre l'ouvrier et son patron qui ne sont pas forcément réglés à l'amiable.

Le contexte historique: une époque troublée

Au tournant du siècle, la Normandie connaît une période très troublée. La dégradation des salaires réels et le chômage provoquent, à la fin du règne du Louis XIV, de l'agitation, des cessations du travail, des sabotages.

En 1688-1690, des mutineries d'ouvriers drapiers de Rouen se succèdent.

La famine de 1693-1694 crée une situation dramatique en période de guerre. La ville de Dieppe subit un immense incendie en 1694, provoqué par le bombardement de la Ville par l'armée navale Anglo-Hollandaise. Dieppe est quasiment rasée. La priorité sera donnée à la reconstruction de la ville pendant plusieurs décennies.

En 1696, l'agitation se radicalise chez les ouvriers textile de Darnétal. Des cortèges de manifestants poussés à bout par la misère et la baisse des salaires offerts par les maîtres en déconfiture, défilent sous les fenêtres de l'intendant De Courson.

En 1709, pendant qu'une ruée de mendiants pauvres ruraux conduit la ville de Rouen à leur fermer les portes. Beaucoup de rouennais affamés se répandent dans les campagnes et courent par les chemins « *où ils violent impunément* »; c'est que les maîtres rouennais ont renvoyé « *les ouvriers les moins nécessaires* ». En juillet, les ouvriers de Darnétal suivis par les toiliers, les passementiers et les compagnons des petits métiers de Rouen, se soulèvent de nouveau; ils brisent les vitres de l'intendant, pillent ou incendient diverses maisons, s'emparent de dépôts de grains et, menaçants, portent leurs revendications à la municipalité. Mouvement si inquiétant, aux raisons si évidentes, que la répression ultérieure sera très mesurée.

Dieppe n'est pas à l'écart de cette agitation sociale. Elle subit, par exemple, plusieurs conflits sociaux à la manufacture des Tabacs, en 1715, 1729 et 1733. Celui de 1729 est particulièrement violent. La manufacture est occupée par ses ouvriers, qui lapident la maréchause venue faire évacuer les bâtiments. Malgré cela le conflit se termine bien. Les ouvriers obtiennent satisfaction et les « meneurs » en sont quittes pour un Te Deum à l'église St Rémy, et une nuit passée dans les geôles du château.

Ce n'est seulement qu'au début du règne de Louis XV et de la reprise économique qui l'accompagne, que les conflits sociaux s'apaisent. Les armateurs s'enhardissent pour exiger que l'ordonnance de marine soit appliquée. Il finissent par l'obtenir en allant plaider leur cause au Parlement de Rouen.

Le jugement de 1765 précarise le travail sur le port

Lisons les attendus du jugement:

« ... *Et pour s'opposer avec plus d'efficacité aux tentatives qui ont été faites pour la réunion de ces communautés — les 3 corporations — ils ont assujettis les apprentissages de chacun des différents corps de métier qui ont voulu réunir sur leur tête deux ou plusieurs des dites professions à faire deux années d'apprentissage dans chaque corps ce qui emporte six années.*

« *Ce long espace de temps est plus que suffisant pour dégouter tout aspirant à la réunion des différentes parties de l'art du charpentier constructeur de navire.*

Cette classe d'hommes à ce moyen devient très rare, parce que chacun se fixe à un seul métier et ne peut parvenir au-delà.

« Elle devient fière, insolente et intraitable par le besoin qu'elle sait qu'on a d'elle. Ces ouvriers exigent du marchand armateur tel prix qu'ils jugent à propos pour leur travail. Il n'y a point de bornes à leurs demandes.

« Le commerce de Ville de Dieppe consiste principalement dans les pêches du maquereau, et du hareng. Ces deux pêches ont un temps fixe dans l'année et on y emploie ordinairement 150 bateaux.

« Comme chaque marchand est obligé de profiter du temps de la pêche, tous à peu près ensemble font travailler au radoub et équipement de leur bateau.

« Alors le nombre des ouvriers des trois espèces n'étant pas suffisant, ils se font valoir, d'autant plus qu'il se rencontre encore des constructions tant pour les deux pêches, que pour celle de la morue et pour d'autres besoins de la navigation. La saison de faire partir les bateaux pour la pêche devenant pressante, on fait venir des ouvriers des ports voisins où les mêmes entraves n'existant pas ils y sont moins rares.

« Mais les ouvriers (...) ne voient qu'avec douleur des ouvriers forains recueillir les fruits qu'ils croient leur appartenir. Ils cherchent à s'en venger lorsqu'ils exercent le droit de visite sur les ouvrages de forains. Il en est des procès, et pour les éviter, ces marchands sont obligés de revenir aux ouvriers de la ville et de leur donner le prix qu'ils veulent exiger.

« Ces inconvénients augmentent considérablement le prix de la construction, et on ne construit presque plus de navires au Port de Dieppe. La réunion des trois corps de ces communautés doit parer à tous ces inconvénients et l'exécution de l'article 1er du titre 9 du livre 2 de l'ordonnance de 1681 mettra les constructeurs et armateurs de navires en état d'être servis comme ils le sont dans d'autres ports où ils jouissent de l'avantage que la loi leur donne.

« Pour remédier encore au petit nombre d'ouvriers que la distinction de profession occasionne, la même ordonnance article 4 du même titre aux maîtres du susdit métier de charpentier en général qui pourront occuper deux ou plusieurs apprentis d'en prendre un de l'hôpital auquel les directeurs fourniront des outils nourriture et vêtements nécessaires pendant les deux années d'apprentissage.

« Cette injonction à la charge du maître suppose nécessairement aux administrateurs celle de laisser prendre et choisir parmi leurs garçons celui qui sera préféré par le maître et suivant l'article 5 les directeurs sont encore obligés de vêtir et fournir d'outils ce même apprenti pendant la troisième année qui doit être au profit du maître qu'il sert en qualité de compagnon lequel ne lui doit alors que la nourriture et le logement.

« La même ordonnance fournit encore le moyen de remédier au surhaussement du prix de la main d'oeuvre

et c'est la concurrence établie par l'article 7 du même titre qui dit que ceux qui voudront faire radouber des vaisseaux pourront se servir d'ouvriers forains et faire et si bon leur semble visiter l'ouvrage par les jurés du lieu. »

« La concurrence des ouvriers forains opérera en ce genre ce qu'elle a toujours et pour tout opéré, c'est à dire qu'elle remettra le salaire au niveau de l'équité et proportionnellement au prix des besoins de la vie. »

« Ainsi en ajoutant à la réunion des trois corps de métier l'introduction d'une source d'apprentis, que l'hôpital peut fournir, et la liberté de se servir d'ouvriers forains, il est presque certain que l'on remédiera aux maux que l'inexécution de l'ordonnance de 1681 en cette partie a causé à la pêche et à la navigation de la Ville de Dieppe et qu'il en résultera des avantages réels pour le commerce. »

On ne saurait être plus clair et précis. L'objectif essentiel du jugement est que la concurrence entre les ouvriers pèse fortement sur le niveau des salaires.

Le parlement de Rouen tranche ainsi dans l'intérêt des armateurs, au détriment des ouvriers. Les conditions sont créées pour qu'il y ait suffisamment d'ouvriers en période de forte activité de radoubage et de réparation, et donc que cesse la surenchère sur les salaires en cette période. Les conséquences en seront un développement du chômage sur les quais, en périodes de faible activité.

Pour autant, l'activité du port de s'améliore pas. La construction navale ne se développe guère. Dieppe ne retrouvera jamais la formidable activité de la période précédant les guerres de religions.

Les guerres responsable du déclin de Dieppe

L'argument du juge qui voudrait que l'on ne construise presque plus de navire sur le port de Dieppe à cause du prix de la construction résonne lui aussi étonnamment à nos oreilles. Il ressemble beaucoup aux arguments développés pour justifier les délocalisations en 2005.

En fait l'argument ne tient pas. Ce sont les guerres successives qui ruinent l'activité économique. Georges Lebas écrit dans son « Histoire d'un port Normand, Dieppe » : « Plus terribles que les ouragans peu redoutés des marins, les conflits entre la France et l'Angleterre firent toujours de Dieppe la première victime. A peine la guerre déclaré, souvent avant même qu'elle le fût, la Manche s'ouvrait en peu d'heures sous l'étrave des frégates anglaises et les côtes françaises devenaient l'objet de leur surveillance incessante. La liberté des mers ainsi ravie aux matelots, c'était la misère qui s'abattait soudain sur eux. Les populations mouraient de faim. Les armateurs faisaient faillite et leurs bateaux abandonnés pourrissaient ou se disloquaient dans les ports. »

Il donne un exemple: « en 1744, au mois de février, avant que la guerre de la Succession d'Autriche ait été

déclarée, les frégates anglaises opérèrent une rafle de bateaux de pêche sur nos côtes ».

Au point qu'en 1750 c'est la puissance publique, la Ville de Dieppe elle-même, qui vient au secours des armateurs en obtenant « l'autorisation d'emprunter pour construire pour la pesche au hareng et maquereau cent bateaux de pesche du port de soixante tonneaux en huit années, la somme qui ne devrait pas être dépassée de 187 500 livres au denier vingt ».

Georges Lebas de poursuivre: « Ce prêt sans intérêts, par fractions de 7500 livres et la ville généreuse assumait en outre les risques de la mer ». (...) « ce ne fut pas pour longtemps. En 1756 la guerre de sept ans commence ». (...) « En septembre 1755, ses frégates enlevèrent six bâtiment de commerce rouennais (...) et quatorze barques dieppoises montées par 117 pêcheurs ».

De fait, le nombre des navires a varié tout au long du 18^e siècle selon les circonstances de guerre ou de paix, et en raison de l'augmentation des tonnages. En 1636, le port armait 146 bateaux pour la pêche au hareng. Ce chiffre n'est que de 110 au début du 18^e. Il tombe à 98 en 1730, 31 seulement en 1740. En 1750, l'emprunt public aidant, 92 barques sortent pour la pêche. On en comptera 97 en 1760 mais 83 en 1770.

En 1767, une lettre du curé de Neuville précise les chiffres de la flottille dieppoise: « Il n'y a dans cette ville qu'un seul navire pour le voyage au long cours; 12 vont à la pêche à la morue; 6 ou 8 sur les côtes de Basse Normandie pour approvisionner Dieppe de cidre; 100 grands et petits vont à la pêche du hareng, du maquereau. Quelques uns, après la pêche du hareng, vont chercher des eaux-de-vie à La Rochelle ».

Le développement du Havre, créé par François 1^{er}, a capté les activités de grand commerce et les activités tournant autour de la marine royale. Loin de redonner du dynamisme à l'activité économique — on disait alors « au commerce » — le jugement de 1765 conduit par contre à la démoralisation des ouvriers du port.

A la suite de ce jugement la corporation périclite.

Car après ce jugement, la nouvelle corporation des charpentiers n'en est pas quitte pour autant. Elle continue de subir les assauts des armateurs. En 1782, dans un document qui se trouve au fonds ancien de Dieppe, on lit que « depuis près de deux ans qu'ils ont éprouvé des tracasseries de la part des marchands de Dieppe, ils ont souffert des pertes considérables ».

Chaque année, les charpentiers ont un peu plus de mal à réunir un nombre suffisant de membres, pour renouveler selon les règles deux des quatre prud'hommes.

Cette situation se confirmera au moment de la réunion des états généraux. Alors qu'ils sont plusieurs centaines de charpentiers à travailler sur le port, il n'y aura que 91 présents à l'assemblée préparatoire de la corpora-

tion, chargée d'élaborer son cahier de doléance et d'élire ses représentants. D'après la loi il aurait fallu dépasser les 100 charpentiers présent pour prétendre à un deuxième député.

Ils éliront quand même un deuxième représentant, mais celui-ci sera contesté à l'ouverture de l'assemblée du corps municipal chargé d'établir le cahier de doléance de la ville de Dieppe, réunie le 6 mars 1789. Leur deuxième député devra alors se retirer. Ce sera une nouvelle défaite avant la disparition définitive des corporations décidée par la loi Allarde, votée le 2 mars 1791.

Mais, d'après Georges Lebas, les charpentiers de marine de Dieppe refusèrent la dissolution de leur corporation. Il fallut à nouveau les y contraindre par voie de justice.

Rien ne s'opposait plus désormais à « la concurrence libre et non faussée », rêve des physiocrates et de nos libéraux. Parallèlement les constituants votèrent la loi Le Chapelier qui faisait un délit des coalitions — ce qui signifie à la fois « syndicat » et « grève » — et des compagnonnages.

Un siècle noir s'ouvrait pour le monde du travail

Sources:

— « Réunion des corporation de charpentiers, calfats et perceurs de navires », ADSM, cote 1 B 5514,

— « Ordonnance de la Marine, août 1681 » in « collection de lois maritimes antérieures au 18^e siècle » par J.M. Pardessus; bibliothèque de Dieppe, fonds ancien, cote Ai 1287, année 1837.

— « Nouveau commentaire sur l'ordonnance de la marine du mois d'août 1681 » de Valin, bibliothèque de Dieppe, fonds ancien, cote Cj 131, année 1740,

— « Ils travaillaient la France, métiers et mentalités du XVII^e au XIX^e siècle », par Abel Poitrineau, Armand Colin Éditeur, année 1992.

— « Les cahiers de doléance du baillage d'Arques », E. Le Parquier, 1922, imprimerie librairie Camille Robbe (Lille), bibliothèque de Dieppe, fonds ancien.

— « Histoire d'un Port Normand sous la révolution et l'Empire, Dieppe ». « Vingt années de guerre maritimes, les corsaires de la Manche, La pêche », de Georges Lebas, Gérard Berthout Imprimeur, 1974.

— « Histoire de la France contemporaine » tome 1: 1789-1799, Livre Club Diderot, 1978.

Décès d'un militant de la CGT

Hommage à Pierre Trussart

C'est avec beaucoup d'émotion et de tristesse que nombreux étaient les camarades de la CGT et amis qui sont venus lui rendre un dernier hommage lors de ses obsèques le 14 octobre 2004.

Pierre était de cette génération qui a souffert de la guerre 39-45.

Il a vingt ans lorsqu'il est désigné pour le STO (service du Travail Obligatoire) en Allemagne nazie. Il s'y refuse catégoriquement! Il sera réfractaire.

La Libération le verra rejoindre Rouen où il exercera différentes professions. Il adhère à la CGT et au Parti Communiste Français.

Sa rencontre avec Marcel Letessier, ouvrier du bâtiment, le conduit comme lui à apprendre un métier. La FPA (formation professionnelle accélérée) à St Etienne du Rouvray lui ouvre ses portes et à la fin de son stage il obtient un CAP de cimentier boiseur.

Les années 1950-1970 sont une époque de grands chantiers de travaux publics. La construction de la Cokerie de Grand-Quevilly est l'un des premiers. Pierre est embauché chez Aubrun.

Avec ses camarades de travail Pierre participera à de nombreuses actions pour l'augmentation des salaires, pour la sécurité dans le travail, l'amélioration des vestiaires, les conditions d'hygiène et de sécurité, l'obtention d'une convention collective nationale des travaux publics.

Dans les chantiers de travaux publics, nombreux sont des algériens. Pierre est un homme de Paix. Il participe activement aux luttes contre la guerre d'Indochine puis contre la guerre d'Algérie.

La fin de la construction de la cokerie approchant, un autre grand chantier s'ouvre à la Shell à Petit Couronne. Pierre et ses camarades se font embaucher à la CFE (Compagnie française d'entreprise). L'exploitation y est très dure (conditions de travail, hygiène et sécurité déplorables, bas salaires, etc.) En quelques semaines près de 60% des effectifs sont syndiqué à la CGT. Le cahier de revendication

est établi. La direction menace, mais la riposte ne se fait pas attendre. Une grève éclate et la CFE est contrainte de reculer et accorde un certain nombre de revendications.

Début 1955 le chantier de la 2ème tranche de la centrale de Yainville démarre. Pierre est là. Il est embauché aux GTM (Grands travaux de Marseille). En quelques semaines la section syndicale CGT est mise en place. Pierre est élu délégué du personnel, puis désigné comme délégué syndical.

Le souci de Pierre est de toujours appliquer la démocratie syndicale. Ainsi les revendications sont-elles élaborées avec l'ensemble des travailleurs du chantier (augmentation des salaires, prime de déplacement, respect des règles de sécurité, paiement de temps -une heure- pour information syndicale, etc.). L'intransigeance de la direction conduit à la grève.

Pierre Trussart dénonce l'arrogance de la direction et avec ses camarades publie un tract en direction de la population du canton de Duclair, dénonçant, entre autres, les bénéficiaires avoués des GTM, montrant que cette société peut satisfaire les revendications. En 1953 ce sont en effet 259 milliards de bénéficiaires et 1 milliard 28 millions de réserve (Francs de l'époque !)

Le 26 août 1955 Pierre rédige un appel à la solidarité et édite le journal « La voix des GTM ». La direction est contrainte au recul; de nouvelles revendications sont



JEUDI 3 OCTOBRE
AVEC TOUS LES TRAVAILLEURS DE FRANCE DU BATIMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS
A L'APPEL
DES FEDERATIONS C. G. T. ET C. F. T. C. ET DE NOUS GÉNÉRALISTES

*Les ouvriers des G. T. M. manifesteront
POUR LEURS REVENDICATIONS*

Camarades,
Le 28 Septembre dernier le Bureau de la Fédération Nationale des Travailleurs du Bâtiment des Travaux Publics et Matériaux de construction a décidé de faire du Jeudi 3 Octobre une Journée Nationale d'action revendicative.

Pourquoi cette journée ?

Devant le mécontentement qui se manifeste chez tous les travailleurs à la suite de la mise en place du plan d'austérité de BOURGES MAUNOURY, chaleureusement approuvé par le patronat, de nombreuses actions ont lieu à travers le pays. Les travailleurs s'unissent discutent de leur cahier de revendications, des moyens pour les faire aboutir.

Déjà un certain nombre de succès sont enregistrés.

Dans notre département, les syndicats patronaux n'ont pas encore répondu à la demande de la réunion de la commission mixte pour discuter d'une nouvelle grille de salaires et d'un contrat collectif de profession, qui permettrait d'augmenter tous les taux et primes pour travaux pénibles, dangereux, insalubres.

La Voix des GTM (1957): Appel de la section syndicale pour la journée nationale d'action contre le plan d'austérité du gouvernement Bourges-Maunoury -archives du syndicat CGT du Bâtiment

satisfaites; le Comité d'entreprise est mis en place.

Après avoir été membre du Conseil syndical CGT du Bâtiment et Travaux Publics de l'agglomération de Rouen, en 1964, il devient secrétaire de l'Union syndicale CGT du Bâtiment et Travaux Publics de la Seine-Maritime.

Au congrès fédéral qui suit, il devient membre de la commission exécutive de la Fédération CGT du Bâtiment et des Travaux Publics. A la même époque il devient membre de la Commission exécutive de l'Union départementale CGT de Seine-Maritime.

Ses responsabilités nouvelles le conduiront à suivre et à accompagner les actions des syndicats du bâtiment de l'Eure et du Calvados.

Dans sa ville de Canteleu, il fut de tous les combats: pour la création d'équipements sociaux, culturels et sportifs, pour l'implantation des services publics, et bien sûr sera de tous les combats pour la paix, la liberté et la démocratie.

En 1977, il est élu conseiller municipal sur la liste présentée par le Parti communiste Français.

Son départ à la retraite ne le conduira pas à baisser les bras. Comme il le fut pendant son activité, il sera de tous les combats revendicatifs. Il restera jusqu'au bout un adhérent fidèle et actif de la section des retraités de la construction CGT.

Ses camarades et amis, qui se sont rassemblés très nombreux lors de ses obsèques, se souviendront longtemps de sa gentillesse, de sa grande réflexion et de son enthousiasme communicatif qu'il a toujours su développer tout au long de sa vie.

L'institut CGT d'Histoire Sociale de Seine-Maritime se devait d'évoquer la mémoire de ce militant qui aura marqué la vie syndicale et ouvrière dans notre département, pendant plus d'un demi siècle.

Nous renouvelons à son épouse et à toute sa famille toute notre affection.



Congrès de la Fédération nationale des travailleurs du bâtiment et des travaux publics en 1964; Délégation de Seine-Maritime. On reconnaît à gauche au 1^{er} rang, Pierre Trussart, à côté de Marcel Letessier et de Marcel Lecat. Derrière eux, au centre, Julien Vavasour et Alexandre Levillain. — collection personnelle de Marcel Letessier.

1935-2005 Anniversaire d'un syndicat

70ème anniversaire du syndicat CGT de la Ville de Rouen

Par Serge Laloyer

Le syndicat CGT des employés municipaux de Rouen vient de fêter son 70^{ème} anniversaire. Pour marquer l'événement, le syndicat a édité une brochure replaçant l'histoire du combat syndical dans les principaux événements politiques de ces décennies. Cette initiative remarquable montre qu'il est possible partout de travailler à l'écriture de l'histoire, notre histoire sociale.

A sa lecture, nous apprenons que dès les années 30, il y avait déjà des syndiqués à la CGT parmi le personnel municipal. Ces syndiqués se sont constitués en syndicat en 1935 à l'initiative de André DUCLOS, musicien et gardien de musée et de Charles GROULT, employé à l'économat.

Le syndicat prendra le titre d'Union Syndicale du Personnel Municipal. Bien que n'ayant pas le droit de grève (celui-ci ne sera obtenu qu'en 1945 pour les fonctionnaires), les municipaux obtiendront la semaine de 40 heures et le paiement d'un 13^{ème} mois pour les employés titulaires, à la suite de la grève de 1936.

Ces acquis seront remis en cause dès 1938 à la suite de la chute du gouvernement du Front populaire et de l'arrivée du gouvernement Daladier, début de la répression dont seront victimes les militants CGT dans tout le pays. Chez les communaux, la répression, la propagande anti-CGT et anti-communiste seront telles que 48% des adhérents de la CGT ne renouvelleront pas leur adhésion.

Les municipaux dans la lutte contre l'occupant nazi

La brochure nous rappelle que le 9 juin 1940, l'aviation allemande bombarde Rouen. De nombreux incendies se déclarent et c'est seulement de 11 heures à 20 heures que le commandement allemand autorisera les

pompiers à éteindre les incendies.

Elle cite le témoignage de militants qui ont participé à la lutte contre l'occupant, telles les actions menées par le personnel du service des eaux, sous la conduite de l'ingénieur R.Lefort avec la complicité de Jean Valognes et de Phillipaux. Ils utiliseront le puits 21 et une galerie de 300 mètres pour cacher les armes issues des parachutages anglais. Les releveurs des compteurs d'eau observent et transmettent aux alliés les emplacements, les indicatifs et les puissances des cantonnements allemands.

Le 30 août 1944, le groupe de René Lefort hissera le drapeau tricolore sur la mairie de Rouen et assurera la protection des réservoirs d'eau afin d'éviter que, dans leur débâcle, les troupes allemandes les sabotent ou empoisonnent l'eau.

La guerre terminée, il faut faire vivre au grand jour le syndicat qui comptera 1400 adhérents en 1946. Des revendications furent satisfaites : majoration des heures supplémentaires, du travail des jours fériés, des

possibilités d'avancement dans la carrière...

Un rappel de la grève de 1953, à l'origine contre le décret du gouvernement Laniel remettant en cause le statut des fonctionnaires obtenu en 1945, pose la question du pouvoir d'achat.

La brochure retrace les événements qui ont marqué les années 50-60-70 : les guerres coloniales, les municipalités de droite, l'arrivée de De Gaulle... Elle montre également les acquis des luttes sur le plan local. Dès 1966, la 4^{ème} semaine de congés payés, la semaine de 40 heures ; en 1967, le régime indemnitaire avec une prime égale au quart du traitement mensuel pour l'ensemble du personnel. Suit un long développement sur la grève de mai-juin 1968 chez les communaux.

En 1976-77, de nouveaux droits syndicaux sont obtenus. Pour la période 1995-2005, il est fait état de la participation des employés municipaux aux luttes nationales ainsi que de luttes contre la privatisation des services.

Cette brochure est distribuée à tous les syndiqués. Elle est agrémentée de quelques photos de luttes et de la libération de Rouen.

On peut se la procurer à CGT Ville de Rouen, 26 avenue Jean Rondeaux, 76000 Rouen, tel: 02 35 58 88 50, courriel: « territoriauxrouen@free.fr »



Notre institut:

L'Institut C.G.T. d'Histoire Sociale de Seine Maritime a été créé à l'initiative de l'Union Départementale C.G.T. et des Unions Locales du département.

Il s'agit d'une association régie par la loi 1901.

Les statuts ont été déposés le 13 décembre 1996, et un avis a été publié au Journal Officiel le 25 décembre de la même année. L'Institut fonctionne comme toutes les associations loi 1901.

Extrait des statuts:

"Article 3: L'Institut se fixe comme missions :

-Le collectage, la sauvegarde et le traitement d'informations et de documents de tout nature, se rattachant à l'histoire sociale de la Seine Maritime, et plus particulièrement à l'histoire du syndicalisme et à leur exploitation à des fins de formation et de recherche historique.

-La mise en oeuvre d'études, de recherches et de larges confrontations dans les domaines de son champ d'investigation.

-La contribution à l'information et à la formation des militants syndicaux, des travailleurs, des étudiants et de toutes organisations intéressées à l'histoire sociale. "

La 8ème Assemblée générale de l'association s'est tenue à Bolbec le 12 mai 2004.

Elle a élu un Conseil d'administration qui a élu un bureau composé de:

Président : Marceau Burette
Vice-président: Pierre Largesse
Vice-président: Albert Perrot
Secrétaire: Gilles Pichavant
Secrétaire adjoint: Serge Laloyer
Trésorier: Maryse Olivier
Archiviste: François Auvray

Font aussi partie du Conseil d'administration, Marius Bastide, John Bartzman, Guy Décamps, Jacques Defortescu, Jacques Fiocre, Michel Fossé, Marcel Letessier, Alexandre Levillain, Pierre Michel, Robert Privat, et Guy Würcker.

L'Institut CGT d'Histoire Sociale de Seine Maritime publie plusieurs fois par an cette revue appelée "le Fil rouge" à destination de ses adhérents.

Un site Internet pour l'IHS-CGT-76: Vous trouverez une foule d'informations (archives du Fil rouge, liens vers les autres instituts) sur le site Internet de l'IHS-CGT-76 à l'adresse provisoire:

<http://perso.wanadoo.fr/gilles.pichavant/ihscgt76/>

Dans une vie quotidienne complexe, vous avez besoin de connaître vos racines. L'IHS-CGT 76 et « *Le Fil Rouge* » vous donne des repères.

Adhésion individuelle pour 2006:

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal: _____ Ville: _____

Adhésion simple 16 €
(sans abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale*)

Adhésion-Abonnement 29 €
(avec abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale*)

Date d'adhésion: _____

Adhésion collective pour 2006:

Abonnement collectif avec un envoi à plus de 10 destinataires : 8 € par destinataire
(sans abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale*)

Joindre un courrier comportant l'adresse de livraison et le chèque correspondant.

Comité d'Entreprise (ou similaire):
(avec l'abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale*)

moins de 500 salariés: 80 €

plus de 500 salariés: 160 €

(Avec 4 exemplaires du *fil rouge*)

Intitulé: _____

Adresse: _____

Code Postal: _____

Ville: _____

Adresser le Chèque à : "Institut CGT d'histoire sociale de Seine Maritime", maison CGT 26 avenue Jean Rondeaux 76108 Rouen Cedex

"Les Cahiers d'Histoire Sociale" sont la revue nationale de l'Institut CGT d'Histoire Sociale. C'est une revue de 24 pages.